

la généreuse ambition de l'étendre au dehors. Ils achetèrent, dans la rue Bellecordière, une maison pour en faire un hospice. Cette acquisition fut la source de nombreuses difficultés.

La propriété de Bellecordière consistait en bâtiments et jardins. Elle fut achetée par un sieur Faure au nom des Pères Franciscains de la Guillotière; le sieur Faure vint à mourir. Est-ce que toutes les précautions d'usage n'avaient pas été prises? Est-ce que toutes les formalités n'avaient pas été remplies? C'est possible, toujours est-il que les héritiers du sieur Faure réclamèrent dans la succession la propriété de Bellecordière. Ils obtinrent temporairement gain de cause, car le 22 août 1637, les religieux furent obligés de déguerpir de la maison et jardin formant leur hospice de Lyon, mais non sans se réserver leur garantie et prétention contre la succession de feu sieur Claude Faure, leur vendeur. Les religieux furent réintégrés quelques années plus tard.

Dans l'acquisition de cette propriété, il y avait une portion de jardin qui avait appartenue aux Dominicains de Confort. Ceux-ci voulurent se faire reconnaître pour le cens et servis de six deniers viennois, que les lods leur fussent payés et que fût nommé un homme vivant et mourant pour raison de milods. De là procès; mais cette affaire se termina par un compromis: les Franciscains reconnurent le bien-fondé des réclamations des Dominicains, payèrent la pension annuelle et choisirent pour homme vivant et mourant messire Sève, chanoine de Saint-Nizier.

Outre l'hospice, les Franciscains avaient des locataires dans cette maison de Bellecordière; cette particularité est attestée par de nombreux baux de loyer, et aussi par des